

## **Compte rendu**



## Groupe de Travail Mutations 2014 du 9 octobre 2013 A, B et C des 2 filières

## **Déclaration liminaire**

Monsieur le Président,

La délégation **F.O.-DGFiP** débutera son intervention en revenant sur les annonces du projet de loi de finances pour 2014 confirmant les craintes exprimées par les organisations syndicales de la DGFiP depuis plusieurs semaines, et tout dernièrement, lors du Comité Technique de Réseau du 1<sup>er</sup> octobre dernier.

Une nouvelle fois, la DGFiP va devoir supporter **1 988 suppressions d'emplois** sur les 2 564 prévues au ministère alors que les limites du supportable sont atteintes et même dépassées dans de nombreuses unités de travail. La DGFiP a donc perdu 9 116 emplois en guatre ans.

Tout comme l'a fait notre fédération des Finances Force Ouvrière hier au CT Ministériel, nous dénonçons les choix annoncés dans le projet de loi de finances 2014 qui amplifient les politiques d'austérité, mettent en péril le contenu et l'exercice plein et entier des missions exercées par les agents des ministères économiques et financiers et ne répondent pas aux exigences sociales.

Les personnels de tous grades (A, B et C et y compris les A +) constatent chaque jour l'accélération de la dégradation de leurs conditions de travail et la régression de la qualité du service rendu aux publics alors que la charge de travail augmente.

Dans une période de crise économique où les rentrées fiscales et la lutte contre toutes les fraudes se doivent d'être des priorités, nous considérons qu'il est inconcevable que Bercy soit encore un ministère qui rende des emplois.

En ce qui concerne l'objet de ce GT, nous sommes réunis aujourd'hui pour échanger sur les futures règles de gestion applicables pour la campagne de mutations 2014 pour les agents A, B et C de la DGFiP.

Nous espérons un dialogue social constructif, approfondi et dans le respect partagé car c'est un sujet comme beaucoup d'autres que les agents attendent et sur lesquels il ne faut pas les décevoir et encore moins les priver des acquis qu'ils ont et qu'ils souhaitent conserver.

En propos introductif, la délégation **F.O.-DGFiP** a considéré que le délai prévu pour analyser et étudier le contenu des **19 fiches** transmises par l'administration était sous estimé : 2 jours et de surcroît placés sur 2 semaines, les 9 et 16 octobre n'est pas approprié, nous aurions souhaité avoir 2 jours proches pour éviter les allers et retours de notre délégation, sachant que cela a un coût pour les directions locales qui ont subi une réduction de leur budget de fonctionnement.

De plus, discuter de nouveaux principes sans avoir aucun calendrier pour la campagne de mutation n'est pas concevable, ni convenable.

Nous vous rappelons que les agents B et C de la filière gestion publique vont vivre une révolution culturelle historique et ils méritent d'avoir le maximum d'informations sur le sujet, le calendrier des opérations en fait partie.

Une fiche n°20 aurait pu répondre à notre attente en ce sens, ce qui avait toujours été fait pour les campagnes précédentes jusqu'alors.

L'année dernière, le 18 octobre 2012 l'appel à candidatures pour les services centraux et structures assimilées pour les inspecteurs et les B et C des 2 filières sortait sur ULYSSE lançant ainsi la campagne 2013. Cette année, aucune information!!!

## Pour F.O.-DGFiP, les grands principes sont les suivants :

- > Un calendrier clair pour les agents et les services RH qui suivent les opérations,
- ➢ il nous faut obtenir du temps pour les inspecteurs stagiaires et les contrôleurs stagiaires qui rentrent de suspension des cours le 6 janvier 2014,
- > que ces stagiaires IS et CS aient leur dominante pour le 20 décembre maximum,
- > neutraliser la période de congés entre le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier pour les titulaires,
- > une demande forte : l'administration doit avancer la sortie des projets, notamment pour les inspecteurs et les contrôleurs.
- ➢ les suites doivent être impérativement terminées pour la mi-juin afin que les CAP locales puissent définir les affectations des A, B et C plus tôt que ce qui se fait actuellement afin que les agents puissent concilier vie familiale et vie professionnelle et ainsi permettre aux agents de pouvoir s'installer dans de bonnes conditions,
- > ce groupe de travail doit donner lieu à un relevé de conclusions,
- > la note de service doit être envoyée aux organisations syndicales nationales avant d'être diffusée dans le réseau,
- les guides spécifiques aux stagiaires doivent nous être envoyés aussi.

Nous avons cette année de nombreux agents qui vont découvrir pour la 1<sup>ère</sup> fois AGORA vœux, ils auront besoin de plus de temps pour appréhender les RAN et les nouvelles règles de gestion..., nous demandons une prorogation du délai jusqu'à fin janvier 2014.

En ce qui concerne les fiches mises au débat notre analyse est la suivante :

Certaines nous ont interpellés dans leur rédaction, approximation ou manque de développement mériteront des explications de votre part.

Les bureaux ont oublié que lors du **GT synthèse règles de gestion du 7 avril 2011**, il n'y avait pas eu de relevés de décisions et que nos délégations n'étaient pas forcément celles d'aujourd'hui.

Pour d'autres, la lecture est claire, nous prendrons pour exemple la fiche n°6 : annulations de demandes et les refus de mutations (catégorie B et C des 2 filières).

Pour **F.O.-DGFiP**, cette fiche est inacceptable car elle est le signe d'une régression caractérisée par rapport au système existant dans la filière fiscale jusqu'à aujourd'hui. Nous vous demanderons de reprendre la rédaction « in extenso » de la note de service de 2013 pour les inspecteurs de la filière gestion publique, les inspecteurs, les contrôleurs et les agents de la filière fiscale.

Dans vos propositions, concernant l'harmonisation les B et C des 2 filières, vous introduisez un mouvement complémentaire qui s'avère restrictif (cf fiche 4) en lieu et place d'un véritable mouvement en mars 2015, tout comme vous l'aviez fait pour les inspecteurs des 2 filières l'année dernière.

C'est l'occasion pour **F.O.-DGFiP** de réaffirmer ses revendications de la mise en œuvre de 2 véritables mouvements : un au 1<sup>er</sup> septembre 2014 et un autre au 1<sup>er</sup> mars 2015.

Pour nous, c'est comme ça que les agents peuvent concilier vie familiale et vie professionnelle. Ces 2 mouvements existaient dans la filière gestion publique et vous retirez cet acquis à tous les agents de la DGFiP.

Nous le dénonçons ici et revendiquons 2 vrais mouvements de mutation pour les A, B et C de la DGFiP avec un délai de séjour d'un an minimum (pour les postes non comptables) entre 2 mutations.

Pour nous et les agents que nous représentons aujourd'hui, votre choix n'est pas le nôtre.

Pour le mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2014, les inspecteurs vont « basculer » dans un mouvement unifié.

Même si nous étions pressés d'y arriver, cette nouvelle étape sera signe de « grands changements » pour les inspecteurs et encore une fois pour ceux de la GP.

Le régime cible prévoit que les inspecteurs affectés, au mouvement national, en « gestion des comptes publics » en 2013 et en local sur des postes en SIP, PRS et trésoreries amendes vont relever désormais de la mission/structure « gestion ».

Quelle déception pour les titulaires qui voulaient aller en SPL en local!

L'administration va leur envoyer une notification « gestion » et ils devront redemander « gestion des comptes publics » au niveau national alors qu'ils détenaient cette mission/structure en 2013!!!

**F.O.-DGFiP** vous avait dit que la mention « gestion des comptes publics » était fourre-tout, nous en avons la démonstration aujourd'hui.

Enfin, nous ne pouvons quitter la catégorie A sans parler du délai de séjour des inspecteurs stagiaires, nous réitérons ici notre position concernant la prise en compte du délai de séjour à compter du 1<sup>er</sup> septembre N et non l'application au 1<sup>er</sup> mars N + 1 comme le préconise l'administration.

Nous tenons aussi à réaffirmer qu'un inspecteur cadastre qui a suivi la scolarité à Toulouse doit être affecté sur un poste cadastre, par conséquent, la direction générale, doit surveiller les gels de poste (un seul exemple CDIF de Moutiers) et les inspecteurs généralistes n'ont pas vocation à aller sur un poste « cadastre » n'ayant pas suivi la formation initiale adéquate.

C'est juste du bon sens mais nous tenions à le re-préciser.

Pour terminer, nous avions demandé l'année dernière que la cartographie des RAN soit soumise en CT locaux, cette demande est encore d'actualité car elle n'a pas abouti.

Pour conclure, F.O.-DGFiP vous demande :

- ➤ la liste réactualisée des 565 RAN 2014, 566 en 2011!,
- la liste réactualisée des postes C4 dévolus aux inspecteurs,
- la liste des postes SPF accessibles aux inspecteurs.

BULLETIN	NOM :	PRÉNOM :
D'ADHESION	N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :	
Force syndicale DGFFP	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %
		National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)
	F	ait à le(signature)
<b>-266</b>	% do la cotication syndicale fai	t l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu